

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MAI 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 25

Conseillers absents-excuses : Véronique DEVIGNES, David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-François PASQUET à Malika TRANCHINA,
Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Claude FINANCE à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Pascal PELINSKI

Date convocation : 27 avril 2012

N°2012-024

Objet : Signature d'un avenant de la convention pluripartenaire de financement du centre social Saint Michel Jéricho.

Rubrique : 7.1

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

La ville de Malzéville a lancé une consultation publique concernant la gestion du centre social Saint Michel Jéricho. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et la convention pluripartenaire (CAF, Conseil Général de Meurthe et Moselle, Association Léo Lagrange Grand EST, et l'association des utilisateurs du centre social).

Cette convention est établie pour la période du 1^{er} Janvier 2010 au 31 décembre 2012.

La fédération Léo Lagrange a informé la ville de sa réorganisation nationale afin de mutualiser ses services administratifs pour gagner en efficacité. Ainsi l'association Léo Lagrange Grand EST est dissoute au profit de l'association Léo Lagrange Centre EST. Cette évolution juridique suppose de signer un avenant pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 avec l'ensemble des partenaires.

Après avis favorable de la commission solidarité emploi et politique de la ville en date du 27 mars 2012,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 avec l'ensemble des partenaires.

Date : 3 mai 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 07 MAI 2012

N° Accusé de réception : 20120503 - 2012 - 024 - DE

Affichage : 07 MAI 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

